

# Trans Europe Infos N°1

avril 2021

## INSTALLATION DU CONSEIL D'ORIENTATION DES INFRASTRUCTURES

Suite au décret d'application du 30 décembre 2020, le Conseil d'Orientation des Infrastructures (COI) a été installé le 11 mars 2021 par Jean-Baptiste Djebbari, ministre délégué chargé des Transports, comme une instance pérenne composée de 19 membres :

**Président** : David VALENCE, Vice-Président Région Grand Est ;

**Le Président de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France** : Christophe BÉCHU ;

**Six parlementaires** : Valérie BEAUVAIS, Députée de la Marne, Bruno MILLIENNE, Député des Yvelines, Jean-François PORTARRIEU, Député de la Haute-Garonne, Michel DAGBERT, Sénateur du Pas-de-Calais, Christine HERZOG, Sénatrice de la Moselle, Philippe TABAROT, Sénateur des Alpes Maritimes ;

**Trois élus locaux** désignés respectivement par Régions de France, l'Assemblée des départements de France et France Urbaine : Michel NEUGNOT, Vice-Président Région Bourgogne-Franche-Comté, François DUROVRAY, Président du Conseil départemental de l'Essonne, Louis NÈGRE, Maire de Cagnes-sur-Mer ;

**Six personnalités qualifiées** : Bruno CAVAGNÉ, Président de la Fédération nationale des travaux publics (*Vice-Président du COI*), Pierre-Alain ROCHE, Président de la section mobilités et transports du CGEDD (*Rapporteur du COI*), Sandrine GODFROID, Présidente de la section milieux, ressources et risques du CGEDD, Hélène JACQUOT-GUIMBAL, Directrice générale de l'Université Gustave Eiffel, Anne PAUGAM, Inspectrice générale des finances, Arnaud SCHWARTZ, Président de France Nature Environnement ;

**Deux personnalités qualifiées en politiques européennes**, avec voix consultative : Karima DELLI, Députée européenne, Fabienne KELLER, Députée européenne.



Ministère de la transition  
écologique et solidaire

Le COI assurera deux grandes missions : éclairer le gouvernement sur les politiques d'investissement dans la mobilité et les transports, et répondre à toute sollicitation du gouvernement en matière de stratégie, de programmation et de financement des investissements dans le domaine des mobilités et des transports. A cet effet le COI est d'ores et déjà saisi par le gouvernement pour rendre deux avis : le premier sur le projet de stratégie nationale de développement du fret ferroviaire, et le second sur la 2<sup>ème</sup> phase de la branche Est de la LGV Rhin-Rhône.

## 3<sup>ÈME</sup> CONFINEMENT : ADAPTATION DE L'OFFRE DU TGV RHIN-RHÔNE

Suite aux annonces gouvernementales sur les mesures de restrictions aux déplacements, SNCF Voyageurs réduit fortement le nombre de TGV en circulation sur tout le territoire. A partir du 12 avril l'offre du TGV Rhin-Rhône sera ramené à 6 allers-retours entre Dijon et Paris (au lieu de 15), 3 allers-retours entre

Besançon et Paris (au lieu de 8), 2 allers-retours entre Belfort et Paris (au lieu de 9) et 2 allers-retours entre Mulhouse et Paris (au lieu de 12). Sur l'axe Nord-Sud (Grand Est – Bourgogne-Franche-Comté – Lyon – Méditerranée) 4 circulations sur 5 sont maintenues et pour les TGV Lyria 1 seul service entre Paris et Zurich sera proposé (au lieu de 6). L'aller-retour Lille-Mulhouse reste suspendu en raison de l'absence de trafic aérien à l'aéroport Roissy Charles de Gaulle et de la fermeture de Disneyland Paris à Marne-la-Vallée. Ce plan de transport restera en vigueur jusqu'à la fin de la phase actuelle de confinement prévue début mai.

## LANCEMENT DE L'ANNÉE EUROPÉENNE DU RAIL

Le 15 décembre 2020, le Parlement européen a approuvé une proposition de la Commission visant à désigner 2021 comme « année européenne du rail » ([https://europa.eu/year-of-rail/index\\_fr](https://europa.eu/year-of-rail/index_fr)). 2021 est en effet une année essentielle pour la politique ferroviaire de l'Union européenne, car elle sera la première année de la mise en œuvre intégrale du 4ème paquet ferroviaire. Ce paquet législatif vise à créer un espace ferroviaire européen pleinement intégré, en supprimant les derniers obstacles institutionnels, juridiques et techniques, soutenant ainsi la croissance économique.



L'année européenne du rail a été lancée officiellement le 29 mars 2021 à Lisbonne par la présidence portugaise de l'Union européenne. A cette occasion la commissaire européenne des transports, Adina VĂLEAN, a présenté l'une des initiatives phares de l'année, le « **Connecting Europe Express** » (<https://www.connectingeuropeexpress.eu/>). Ce train spécial sillonnera l'Europe à l'automne pour promouvoir les bénéfices du rail pour les voyageurs, le fret et l'environnement ainsi que l'importance de flécher les investissements européens vers ce mode de transport.

## CONSULTATION SUR LA RÉVISION DU RÈGLEMENT DU RTE-T

La politique européenne en matière d'infrastructures de transport est encadrée par le règlement (EU) 1315/2013 qui guide le développement du Réseau transeuropéen de transport (RTE-T). Pour préparer une proposition législative pour la révision de ce règlement prévu à l'automne 2021 la Commission européenne a lancé une consultation ouverte à tous publics. La consultation se déroule en ligne, jusqu'au 5 mai : <https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/12532-Revision-of-Regulation-on-Union-guidelines-for-the-development-of-the-trans-European-transport-network-TEN-T->

## ACTUALITÉS DES PROJETS DE LIGNES NOUVELLES EN FRANCE

L'enquête publique pour les phases 1 et 2 du projet de la **ligne nouvelle Provence Côte d'Azur** doit être lancée en 2021. Ces premières phases ont pour objectif de désaturer les nœuds ferroviaires de Marseille, Toulon et Nice / Côte d'Azur pour répondre aux besoins de transports du quotidien des 4 millions d'habitants des trois grandes aires métropolitaines régionales. Pour préparer l'enquête publique SNCF Réseau engage jusqu'au 15 avril une nouvelle phase de concertation complémentaire portant sur divers aménagements dans les nœuds azuréens : <https://www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr/page/les-operations-proposees-la-concertation>. Les premiers travaux liés au projet sont prévus à partir de 2023.

